

20 mars 2026

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

JPMorgan Investment Funds

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le compartiment JPMorgan Investment Funds – Global Convertibles Conservative Fund (le « Compartiment absorbé »), dans lequel vous détenez des actions, sera absorbé par le compartiment JPMorgan Funds – Income Fund (le « Compartiment absorbant »).

Le Gestionnaire financier a l'intention de convertir le portefeuille du Compartiment absorbé en liquidités et quasi-liquidités telles que des dépôts auprès d'établissements de crédit, instruments du marché monétaire et fonds du marché monétaire pendant une courte durée en préparation de la fusion, de sorte que ledit Compartiment pourrait afficher une exposition moindre aux marchés, avec à la clé un impact positif ou négatif éventuel sur la performance. Il est prévu que la conversion du portefeuille en liquidités et quasi-liquidités débute au plus tôt 5 jours ouvrables avant la date de la fusion.

Le motif de la fusion et les trois options qui s'offrent à vous sont exposés ci-après. Veuillez prendre connaissance des informations importantes vous étant communiquées ci-dessous. Vous trouverez dans les pages suivantes des informations plus détaillées, y compris les motifs et le calendrier. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Peter Schwicht

Pour le Conseil d'administration

Fusion de compartiments – ordres acceptés jusqu'au 21 avril 2026 à 14 h 30 (CET)

Motif de la fusion

Le Compartiment absorbé a enregistré des sorties de capitaux soutenues, qui devraient se poursuivre, en raison de problèmes de performance à long terme et d'un déclin de l'intérêt des investisseurs particuliers pour la classe d'actifs. Les principaux facteurs de performance sont la sélection négative des titres, le positionnement conservateur du Compartiment par le biais d'un delta actions plus faible, lequel a sous-performé le marché plus large des convertibles, et la surperformance des titres convertibles de faible qualité et spéculatifs/liés aux crypto-monnaies qui ne répondent pas aux critères du Gestionnaire financier.

Au 12 décembre 2025, les actifs du Compartiment absorbé s'élèvent à 103,75 millions USD. Si les actifs tombent en dessous de 100 millions USD, le Compartiment absorbé perd sa qualification pour l'achat de titres particuliers et restreints aux Etats-Unis, connus sous le nom de titres régis par la Règle 144A. Ces titres constituent un investissement essentiel pour le succès à long terme du Compartiment absorbé.

En raison des problèmes de performance et de la possibilité que les actifs finissent par chuter à un niveau où une gestion du Compartiment absorbé conforme à son objectif et à sa politique d'investissement serait affectée, le Conseil estime qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires de le fusionner avec le Compartiment absorbant, lequel est plus volumineux et doté d'un meilleur potentiel de croissance.

La fusion	
Date de la fusion	24 avril 2026
Date limite de réception des ordres de conversion/rachat	21 avril 2026 à 14 h 30 (CET)
Compartiment absorbé	JPMorgan Investment Funds – Global Convertibles Conservative Fund
Compartiment absorbant (Compartiment avec lequel votre Compartiment sera fusionné)	JPMorgan Funds – Income Fund
Les SICAV	
Nom de la SICAV absorbée	JPMorgan Investment Funds
Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)	B49663
Nom de la SICAV absorbante	JPMorgan Funds
Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)	B8478
Forme juridique	SICAV
Type de fonds	OPCVM
Siège social	6, route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg
Tél.	+352 34 10 1
Fax	+352 2452 9755
Société de gestion	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Si les actifs sous gestion du Compartiment absorbé devaient, sous l'effet des rachats des actionnaires, diminuer à un niveau tel que le Gestionnaire financier ne serait plus en mesure de poursuivre l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment absorbé, le portefeuille pourrait ne plus détenir que des liquidités/quasi-liquidités. Dans ce cas, le Conseil peut liquider le Compartiment absorbé, plutôt que de le fusionner, dès que possible afin de protéger au mieux les intérêts des actionnaires restants.

Vos options

- 1. Ne pas intervenir.** Vos actions seront automatiquement échangées contre des actions du Compartiment absorbant. Les actions du Compartiment absorbé toujours en votre possession après la date limite seront échangées contre des actions du Compartiment absorbant.
- 2. Demander la conversion de votre investissement dans un autre compartiment.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée ci-dessous. Veuillez lire attentivement le Document d'informations clés (DIC) de tout compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.
- 3. Demander le rachat de votre investissement.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée ci-dessous.

Nous vous invitons à passer ces options en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier. Toutes ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

Quelle que soit l'option que vous choisissiez, aucune commission de conversion ou de rachat ne vous sera imputée, sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite indiquée ci-dessous. Toutes les autres conditions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus de la SICAV, restent d'application.

Un certificat de fusion vous sera envoyé par voie postale dans les 10 jours suivant la date de la fusion. De plus amples informations, dont le rapport de fusion du réviseur d'entreprises de la SICAV, les DIC de chacun des Compartiments, le prospectus et les derniers rapports financiers de chacun des Compartiments, sont disponibles à l'adresse www.jpmorganassetmanagement.lu ou auprès du siège social. Une version électronique du présent avis est disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.lu.

Actionnaires allemands : La fusion vise à être neutre sur le plan fiscal, conformément à l'article 23 de la Loi allemande sur l'imposition des investissements.

Dates clés

21 avril 2026 à 14 h 30 (CET)

Date limite de réception des ordres.

>

24 avril 2026

La fusion est effectuée ; les actions sont échangées.

>

27 avril 2026

Vous pouvez placer des ordres de transaction sur les nouvelles.

Implications	
Principales différences de politique d'investissement entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant	<ul style="list-style-type: none"> Le Compartiment absorbé investit principalement dans des titres convertibles d'émetteurs du monde entier, y compris des marchés émergents, tandis que le Compartiment absorbant investit dans des titres de créance émis sur les marchés développés et émergents tels que des titres de créance émis par des gouvernements et leurs agences, Etats et entités régionales, des organisations supranationales et des entreprises, ainsi que dans des obligations sécurisées. Le Compartiment absorbant peut également investir dans des MBS/ABS, des titres de créance non investment grade et des obligations convertibles contingentes. Veuillez consulter la Description des risques dans le prospectus de JPMorgan Funds pour connaître les risques associés à ces investissements.
Avantages potentiels	<ul style="list-style-type: none"> Les actionnaires du Compartiment absorbé bénéficieront d'un investissement dans un compartiment offrant de meilleures perspectives de croissance des actifs. Les actionnaires du Compartiment absorbé bénéficieront d'une gamme plus large de titres, pouvant inclure des titres convertibles, ce qui permettra de diversifier les risques spécifiques à chaque instrument. Les actionnaires du Compartiment absorbé bénéficieront de Commissions annuelles de gestion et de conseil et de Frais administratifs et d'exploitation inférieurs au titre de la classe d'actions du Compartiment absorbant.
Inconvénients potentiels	<ul style="list-style-type: none"> Les frais ponctuels liés aux coûts de transaction seront supportés par le Compartiment absorbé en raison de l'exercice de conversion détaillé à la rubrique « Autres considérations » ci-après. A la date de la fusion et au cours des deux jours ouvrables précédents, les investisseurs ne pourront pas souscrire, convertir ou demander le rachat d'actions du Compartiment absorbé ni échanger des actions d'autres Compartiments dans le Compartiment absorbé.
Autres considérations	<ul style="list-style-type: none"> Le Compartiment absorbé ne supportera aucuns frais juridiques, de conseil ou administratifs supplémentaires au titre de la Fusion. Ceux-ci seront à charge de la Société de gestion. Le Gestionnaire financier a l'intention de convertir le portefeuille du Compartiment absorbé en liquidités et quasi-liquidités telles que des dépôts auprès d'établissements de crédit, instruments du marché monétaire et fonds du marché monétaire pendant une courte durée en préparation de la fusion, de sorte que ledit Compartiment pourrait afficher une exposition moindre aux marchés, avec à la clé un impact positif ou négatif éventuel sur la performance. Il est prévu que la conversion du portefeuille en liquidités et quasi-liquidités débute au plus tôt 5 jours ouvrables avant la date de la fusion. Alors que le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant utilisent des produits dérivés uniquement à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille, le Compartiment absorbant utilise la VaR absolue comme mesure de l'exposition globale et s'attend à générer un niveau indicatif d'effet de levier par le biais de produits dérivés de 150%, qui peut être largement dépassé. Le Compartiment absorbé utilise la Méthode de l'engagement comme mesure de l'exposition globale et est limité, en vertu des dispositions réglementaires, à un effet de levier allant jusqu'à 100% de la Valeur liquidative du Compartiment. A la date d'envoi de ce courrier, le Compartiment absorbé sera partiellement fermé, ce qui signifie que les nouveaux investisseurs n'auront plus la possibilité de souscrire ou d'échanger des actions du Compartiment absorbé. Seuls les actionnaires existants du Compartiment absorbé pourront souscrire, échanger ou demander le rachat des actions du Compartiment absorbé, et ce jusqu'à la date limite de réception des ordres de conversion/de rachat. Certaines classes d'actions (dist) du Compartiment absorbé seront fusionnées dans des classes d'actions équivalentes (div) du Compartiment absorbant. Veuillez consulter le prospectus pour plus de détails sur la méthode de calcul des dividendes pour les classes d'actions (div) du Compartiment absorbant. Ces classes d'actions n'auront pas le statut de « reporting fund » au sens de la législation britannique (« UKRFS ») Les données de performance du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant figurent dans la fiche signalétique correspondante, disponible dans la bibliothèque de documents, à l'adresse suivante : www.jpmorganassetmanagement.lu.

Lors de la fusion, tous les actifs, passifs et revenus du Compartiment absorbé seront transférés vers le Compartiment absorbant, et le Compartiment absorbé cessera d'exister.

Toutes les actions restantes au sein du Compartiment absorbé à la date de la fusion sont échangées gratuitement contre des actions de la classe d'actions équivalente du Compartiment absorbant.

Le ratio d'échange utilisé pour déterminer le nombre d'actions du Compartiment absorbant à allouer sera calculé en divisant la valeur liquidative par action de chaque classe d'actions du Compartiment absorbé par la valeur liquidative par action de la classe d'actions concernée du Compartiment absorbant, dans les deux cas arrondi exceptionnellement à 6 décimales aux fins de la fusion. Le ratio d'échange sera arrondi à 7 décimales. Le calcul du ratio d'échange sera validé et documenté dans le rapport de fusion préparé par le commissaire aux comptes de la SICAV (PricewaterhouseCoopers Assurance, société coopérative, Luxembourg), rapport qui sera disponible sur demande.

La valeur totale des actions que vous détenez dans le Compartiment absorbé sera identique à celle des nouvelles actions reçues dans le Compartiment absorbant, sous réserve d'arrondis, mais leur nombre pourra être différent.

Comparaison des Compartiments

Ce tableau compare les informations pertinentes pour le Compartiment absorbé et celles du Compartiment absorbant. Sauf indication contraire, les termes figurant dans ce tableau auront la signification qui leur est donnée dans le prospectus pertinent.

- **Les informations figurant dans une colonne** concernent uniquement le Compartiment dont le nom est repris en haut de cette colonne.
- **Les informations qui s'étalent sur les deux colonnes** concernent les deux Compartiments.

	Compartiment absorbé JPMorgan Investment Funds – Global Convertibles Conservative Fund	Compartiment absorbant JPMorgan Funds – Income Fund
Objectifs	Offrir un rendement en investissant, à l'échelle mondiale, essentiellement dans un portefeuille diversifié composé de titres convertibles	Générer des revenus en investissant essentiellement dans des titres de créance.
Processus d'investissement		
Approche d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie axée sur les obligations convertibles et diversifiée à l'échelle mondiale. • Approche fondamentale axée sur les titres convertibles de tous émetteurs, dans toutes les zones géographiques et tous les secteurs. • Vise à obtenir un delta défensif (sensibilité du portefeuille aux fluctuations des cours des actions sous-jacentes). 	<ul style="list-style-type: none"> • Applique un processus d'investissement axé sur la recherche intégrée à l'échelle mondiale en vue d'analyser les facteurs fondamentaux, quantitatifs et techniques de différents pays, secteurs et émetteurs. • Applique une approche libre de toute contrainte afin d'identifier les meilleures idées d'investissement dans de multiples segments obligataires et pays, tout en visant à générer des revenus constants. • Procède à des réallocations dynamiques des secteurs et pays et à des ajustements de la durée en fonction des conditions de marché. • Les revenus sont gérés de façon à réduire les fluctuations des paiements de dividendes périodiques.
Approche ESG	Promouvant des caractéristiques ESG	
Indice de référence	FTSE Global Focus Convertible (Total Return Gross) couvert en USD	Bloomberg US Aggregate Bond (Total Return Gross)
Recours à un indice de référence	<p>Comparaison des performances</p> <p>Le Compartiment est géré activement. Bien que la majorité des positions du Compartiment (hors produits dérivés) soient susceptibles de faire partie de l'indice de référence, le Gestionnaire financier a toute latitude pour s'écarter des composantes, des pondérations et du profil de risque de ce dernier.</p> <p>Le degré de ressemblance du Compartiment avec la composition et le profil de risque de l'indice de référence évoluera avec le temps et sa performance pourra s'écarter sensiblement de celle de ce dernier.</p>	<p>Comparaison des performances</p> <p>Le Compartiment est géré activement indépendamment de son indice de référence</p>

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
Approche de l'exposition globale	Approche par les engagements	VaR absolue
Politiques		
Principale exposition	<p>Au moins 67% des actifs sont investis dans des titres convertibles d'émetteurs du monde entier, y compris des pays émergents.</p> <p>Le portefeuille sera construit de manière défensive en vue de générer un delta compris entre 10% et 50%. Il en résultera en principe un portefeuille générant des revenus supérieurs à ceux des compartiments visant un delta plus élevé. Le delta représente la sensibilité du prix d'une obligation convertible à l'évolution du cours des actions sous-jacentes. Les titres convertibles peuvent englober tous les instruments convertibles ou échangeables appropriés, tels que des obligations convertibles de moyenne et longue échéance ou des actions privilégiées convertibles.</p> <p>Un minimum de 51% des actifs sont investis dans des émetteurs présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et appliquant des pratiques de bonne gouvernance, tel qu'évalué à l'aune de la méthodologie de notation ESG propriétaire du Gestionnaire financier et/ou de données de tiers.</p> <p>Le Compartiment consacre au moins 20% de ses actifs à des Investissements durables, tels que définis dans le règlement SFDR, contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux.</p> <p>Le Compartiment exclut certains secteurs, entreprises/émetteurs ou pratiques de l'univers d'investissement en fonction de politiques de filtrage basées sur des valeurs ou des normes spécifiques. Ces politiques établissent des limites ou des exclusions totales pour certains secteurs et certaines sociétés sur la base de critères ESG spécifiques et/ou de normes minimales en matière de pratiques commerciales reposant sur des standards internationaux.</p> <p>Pour l'assister dans ce filtrage, il s'appuie sur un ou plusieurs fournisseurs tiers qui identifient la participation d'un émetteur à des activités qui ne correspondent pas aux filtrages selon des valeurs ou des normes, ou le chiffre d'affaires de l'émetteur lié à ces activités. L'exhaustivité des données de tiers ne sont pas garanties. La politique d'exclusion du Compartiment peut être obtenue sur le site Internet de la Société de gestion (www.jpmorganassetmanagement.lu).</p> <p>Le Compartiment inclut systématiquement des critères ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement pour au moins 90% des titres achetés.</p>	<p>Au moins 67% des actifs sont investis dans des titres de créance émis sur les marchés développés et émergents, parmi lesquels des titres de créance émis par des gouvernements et leurs agences, Etats et entités régionales, des organisations supranationales et des entreprises, ainsi que dans des MBS/ABS et des obligations sécurisées. Les émetteurs peuvent être domiciliés dans le monde entier, y compris dans des pays émergents (hors titres de créance onshore ou offshore de la RPC).</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 70% de ses actifs dans des titres adossés à des créances hypothécaires (MBS) et/ou à des actifs (ABS) de toutes qualités de crédit. Les MBS peuvent être des titres d'agences (émis par des agences quasi gouvernementales américaines) ou hors agences (émis par des institutions privées) ; ils se réfèrent à des titres de créance adossés à des créances hypothécaires, y compris des créances hypothécaires commerciales et résidentielles. On entend par ABS des titres de créance adossés à d'autres types d'actifs, tels que des encours de carte de crédit, des prêts automobiles, des prêts à la consommation et des crédits-bails d'équipement.</p> <p>Le Compartiment peut investir à hauteur de 25% dans des titres convertibles, de 10% dans des actions (y compris titres préférentiels et REIT) et de 10% dans des obligations convertibles contingentes. Aucune restriction en termes de qualité de signature ou d'échéance ne s'applique aux investissements du Compartiment.</p> <p>Le Gestionnaire financier gèrera le revenu du Compartiment de manière à réduire les fluctuations des paiements de dividendes périodiques.</p> <p>Un minimum de 51% des actifs sont investis dans des émetteurs présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et appliquant des pratiques de bonne gouvernance, tel qu'évalué à l'aune de la méthodologie de notation ESG propriétaire du Gestionnaire financier et/ou de données de tiers.</p> <p>Le Compartiment consacre au moins 5% de ses actifs à des Investissements durables, tels que définis dans le règlement SFDR, contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux. Le Compartiment exclut certains secteurs, entreprises/émetteurs ou pratiques de l'univers d'investissement en fonction de politiques de filtrage basées sur des valeurs ou des normes spécifiques. Ces politiques établissent des limites ou des exclusions totales pour certains secteurs et certaines sociétés sur la base de critères ESG spécifiques et/ou de normes minimales en matière de pratiques commerciales reposant sur des standards internationaux. Pour l'assister dans ce filtrage, il s'appuie sur un ou plusieurs fournisseurs tiers qui identifient la participation d'un émetteur à des activités qui ne correspondent pas aux filtrages selon des valeurs ou des normes, ou le chiffre d'affaires de l'émetteur lié à ces activités. L'exhaustivité des données de tiers ne sont pas garanties. La politique d'exclusion du Compartiment peut être obtenue sur le site Internet de la Société de gestion (www.jpmorganassetmanagement.lu).</p> <p>Le Compartiment inclut systématiquement l'analyse ESG dans ses décisions d'investissement pour au moins 75% des obligations souveraines des marchés émergents et des titres non investment grade et 90% des titres investment grade achetés.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des Dépôts auprès d'établissements de crédit, des instruments du marché monétaire et des fonds monétaires à des fins d'investissement.</p> <p>Le Compartiment peut détenir jusqu'à 100% de ses actifs dans les instruments susmentionnés, de manière temporaire et à des fins défensives.</p>

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Approche par les engagements	VaR absolue
Autres expositions	<p>Titres de créance, actions et warrants. Les Dépôts auprès d'établissements de crédit, les instruments du marché monétaire et les fonds monétaires pour la gestion des souscriptions et des rachats en espèces ainsi que pour les paiements courants et exceptionnels.</p>	<p>Les Dépôts auprès d'établissements de crédit, les instruments du marché monétaire et les fonds monétaires pour la gestion des souscriptions et des rachats en espèces ainsi que pour les paiements courants et exceptionnels.</p>
Produits dérivés	<p>Utilisés à des fins : de couverture et de gestion efficace de portefeuille. SRT, y compris CFD : néant.</p>	
	<p>Méthode de calcul de l'exposition globale : Engagement</p>	<p>Méthode de calcul de l'exposition globale : VaR absolue Niveau de levier escompté suite au recours aux produits dérivés : 150%, à titre indicatif uniquement. Il se peut que le levier dépasse sensiblement ce niveau de manière ponctuelle.</p>
Techniques et instruments	<p>Prêt de titres : prévision : 0% à 20% ; maximum 20%.</p>	Néant
Devises	<p>Devise de référence du Compartiment : USD. Devises de libellé des actifs : toutes.</p>	
	<p>Approche en matière de couverture de risque : couverture dans la Devise de référence généralement</p>	<p>Approche en matière de couverture de risque : couverture majoritairement dans la Devise de référence</p>
Principaux risques		
Risques d'investissement	<p>Techniques: Couverture de risque</p>	<p>Techniques : Couverture de risque Concentration Produits dérivés Positions vendeuses Distribution de capital</p>
	<p>Titres : Titres convertibles Marchés émergents Actions</p>	<p>Titres : Titres convertibles Marchés émergents Actions Obligations convertibles contingentes Titres de créance - emprunts d'Etat, dette investment grade, dette non investment grade, dette non notée MBS/ABS REIT</p>
Autres risques liés	<p>Crédit Devise Taux d'intérêt Liquidité Marché</p>	<p>Crédit Devise Taux d'intérêt Liquidité Marché</p>
Catégorie de risque et de rendement	<p>Toutes les classes : catégorie 2</p>	

Note: le risque est mesuré sur une échelle de 7 points, où la Catégorie 1 indique un risque plus faible (mais pas l'absence de risque) et un potentiel de rendement inférieur et la Catégorie 7 indique un risque plus élevé et un potentiel de rendement supérieur.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement (maximum)	Compartiment absorbé				Compartiment absorbant			
	Classe de base	Commission de souscription	Commission de conversion	Commission de rachat*	Classe de base	Commission de souscription	Commission de conversion	Commission de rachat*
	A	5,00%	1,00%	0,50%	A	3,00%	1,00%	0,50%
	C	-	1,00%	-	C	-	1,00%	-
	D	5,00%	1,00%	0,50%	D	3,00%	1,00%	0,50%
	I	-	1,00%	-	I	-	1,00%	-
	I2	-	1,00%	-	I2	-	1,00%	-
	X	-	1,00%	-	X	-	1,00%	-
	X2	-	1,00%	-	X2	-	1,00%	-

Frais et charges prélevés sur le Compartiment sur une année	Compartiment absorbé				Compartiment absorbant			
	Classe de base	Commission annuelle de gestion et de conseil	Commission de distribution	Frais administratifs et d'exploitation (max.)	Classe de base	Commission annuelle de gestion et de conseil	Commission de distribution	Frais administratifs et d'exploitation (max.)
	A	1,10%	-	0,30%	A	1,00%	-	0,20%
	C	0,55%	-	0,20%	C	0,50%	-	0,15%
	D	1,10%	0,50%	0,30%	D	1,00%	0,50%	0,20%
	I	0,55%	-	0,16%	I	0,50%	-	0,11%
	I2	0,44%	-	0,12%	I2	0,40%	-	0,07%
	X	-	-	0,15%	X	-	-	0,10%
	X2	-	-	0,12%	X2	-	-	0,07%

* Les Commissions de rachat seront supprimées le 30 mars 2026 ou aux alentours de cette date.

Structure		
Clôture de l'exercice	31 décembre	30 juin
Société investissement	JPMorgan Investment Funds	JPMorgan Funds
Type de fonds et forme juridique	Société anonyme, société d'investissement à capital variable régie par la Partie I de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée, ainsi que par la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée	
Société de gestion	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à.r.l	
Dépositaire et administration centrale	J.P. Morgan SE - Luxembourg Branch	
Gestionnaire(s) financier(s)	JPMorgan Asset Management (UK) Limited	J. P. Morgan Investment Management Inc.
Valorisation et négociation	Un Jour de valorisation est un jour de la semaine autre qu'un jour où les bourses ou marchés sur lesquels se négocie une part substantielle des investissements d'un Compartiment sont fermés.	
Jours d'évaluation	Les ordres placés avant 14 h 30 (CET) chaque Jour de valorisation seront traités le jour même.	
Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires	Le dernier vendredi d'avril à 12 h 00 (midi) (CET) (ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable suivant).	Le troisième mercredi de novembre à 15 h 00 (CET) (ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable suivant).

ETAPES SUIVANTES

Echange de vos actions en actions du Compartiment absorbant :

aucune action n'est requise. Tous les actions que vous détenez dans le Compartiment absorbé à la date de la fusion seront automatiquement échangées.



Rachat ou conversion de tout ou partie de vos actions :

envoyez vos ordres de transaction selon les modalités habituelles, ou faites-les directement parvenir au siège social (coordonnées en page 1).
Veillez noter que, même lors des périodes au cours desquelles les commissions de conversion et de rachat ne sont pas facturées, toutes les autres conditions, strictions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus de la SICAV, restent d'application.



Pour plus d'informations : vous pouvez obtenir un exemplaire gratuit des modalités de fusion communes provisoires, du rapport de fusion du réviseur d'entreprises, du prospectus, des derniers rapports financiers de la SICAV et des DIC des Compartiments en envoyant une demande par e-mail à l'adresse kiid.requests@jpmorgan.com ou par lettre postale au siège social (coordonnées en page 1).